

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier



05-05-2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

ORDRE DU JOUR

1.OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.MOT DU MAIRE

3.ORDRE DU JOUR

**4.PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2025 ET
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 07 AVRIL 2024**

5.QUESTIONS DU PUBLIC

6.ADMINISTRATION ET FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Rapport des responsables, M. Marc-André Tremblay et M. Harold Wubbolts

6.2 Comptes à payer

6.3 Demande de commandite BANP

6.4 Demande de commandite Festival de la santé et du bien-être en Outaouais

6.5 Demande de commandite Centre Pédiatrie Sociale.

7.TRAVAUX PUBLICS

7.1 Rapport des responsables, M. Alexandre Le Blanc et M. Harold Wubbolts

7.2 Octroi du contrat pour l'étude géotechnique de la montée Guindon.

8.AMÉNAGEMENT, URBANISME MILIEU DE VIE ET ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport des responsables, Madame Sylvie Poulin, M. Marc-André Tremblay et M. Joel Sabourin Saulnier.

8.2. Mandat de négociation pour le projet d'intégration espace nature.

8.3 Demande de report de la révision de la cartographie des zones inondables par le gouvernement du Québec.

8.4 Acceptation de la proposition pour des activités pour le projet Village nourricier.

8.5 Embauche d'une chargée de projet en environnement EEC.

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

9.SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – SÛRETÉ DU QUÉBEC ET SÉCURITÉ CIVILE

- 9.1 Rapport des responsables, M. Joël Sabourin Saulnier, M. Jonathan Bock et M. Harold Wubbolts
- 9.2 Acceptation de la soumission pour les lumières de signalisation du nouveau camion du service incendie.

10.LOISIR, SPORT, CULTURE – FAMILLE ET AÎNÉS, ORIENTATION DU PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON

- 10.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Jonathan Bock et M. Alexandre Le Blanc
- 10.2 Aide financière aux familles pour les frais de camp de jour-Été 2025.
- 10.3 Demande de subvention Fête Nationale.
- 10.4 Demande de gratuité pour la salle du parc des montagne noires
- 10.5 Autorisation de production de gilet pour les bénévoles de la municipalité de Ripon.

11.DOSSIERS DIVERS

12.AFFAIRES NOUVELLES

13.PAROLE AU PUBLIC

14.LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon, tenue le 05 mai 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon, et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock - présent	Harold Wubbolts - présent
Joël Sabourin Saulnier - présent	Marc-André Tremblay - présent
Alexandre Le Blanc - présent	Sylvie Poulin - présente

Formant quorum sous la présidence du maire Jonathan Beauchamp.

Le directeur général et greffier-trésorier monsieur Benoît Dufour, est également présent.

✍ Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil et/ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-05-117

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier.

Et résolu que la séance soit et est ouverte à 19 h 01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

2. MOT DU MAIRE

Monsieur le Maire, à titre de président d'assemblée, souhaite la bienvenue à tous.

3. ORDRE DU JOUR

2025-05-118

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock.

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Il est également résolu que l'ordre du jour demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**4. PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2025
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 07 MARS 2025**

2025-05-119

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier.

Et résolu que ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 07 avril 2025 et celui de la séance extraordinaire du 07 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Début de la période de questions : 19 h 08

Fin de la période de questions : 19 h 22

6. ADMINISTRATION ET FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Rapport des responsables, M. Marc-André Tremblay et M. Harold Wubbolts

Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay et

Monsieur le conseiller Harold Wubbolts fait/font un rapport au conseil.

6.2. COMPTES À PAYER

2025-05-120

Il est proposé par **MONSIEUR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ TREMBLAY**

Et résolu que, conformément à la résolution numéro 2025-02-024 ainsi qu'au règlement numéro 2023-09-417, ce conseil entérine les dépenses ci-dessous résumées, lesquelles sont énumérées dans la liste numéro 2025-04 jointe en annexe à la présente.

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

Total des comptes à payer du mois d’avril 2025	\$ 16 582,31
--	--------------

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE FONDS SUFFISANTS

Je, soussigné, certifie par la présente la suffisance de fonds relativement aux dépenses ci-haut approuvées par le conseil de la Municipalité de Ripon.



Benoît Dufour, directeur général et greffier-trésorier

6.3 DEMANDE DE COMMANDITE BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE-NATION – TOURNOI DE GOLF ANNUEL GUY-THERRIEN 2025

2025-05-121

CONSIDÉRANT le tournoi de golf annuel Guy-Therrien au profit de la Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN) qui se tiendra le 3 juin 2025 à Auberge et Golf Héritage ;

CONSIDÉRANT le plan de commandite proposé par la BAPN à cette fin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil autorise la participation des conseillers Harold Wubbolts, Marc-André Tremblay, Sylvie Poulin, ainsi que du maire Jonathan Beauchamp à la levée de fonds de la Banque alimentaire de la Petite-Nation, en adhérant au tournoi de golf au coût de cent quarante dollars (140 \$) par personne, à titre de contribution d’appui ; Que le conseiller Joël Sabourin soit également autorisé à se joindre au groupe pour le souper seulement, au coût de soixante-cinq dollars (65 \$) par personne.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu’à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste budgétaire 02 70120 996.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

6.4 DEMANDE DE COMMANDITE - FESTIVAL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE EN OUTAOUAIS

2025-05-122

CONSIDÉRANT que le Festival de la Santé et du Bien-Être est un organisme à but non lucratif dédié à la sensibilisation sur l'importance de prendre soin de sa santé et qu'il cherche à étendre cette mission à la population régionale et au-delà;

CONSIDÉRANT que le Festival de la santé et du bien-être en Outaouais se tiendra du 22 au 24 août 2025 au Centre de Vie de Ripon;

CONSIDÉRANT que l'édition 2024 du Festival a été un vif succès.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été sollicitée à faire une entente de partenariat financier qui propose quatre (4) niveaux de participation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil consent à ce que la Municipalité devienne partenaire argent pour la somme de 1000 \$

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste budgétaire 02 70109 629

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.5 APPROPRIATION DE BILLETS POUR LE SOUPER BÉNÉFICE MÉCHOUÏ

2025-05-123

CONSIDÉRANT que les Amis de l'entraide du nord de la Petite-Nation organisent un souper bénéfice Méchoui avec danse le 14 juin 2025, au profit du Centre de pédiatrie sociale de Papineau ;

CONSIDÉRANT que cet événement communautaire vise à soutenir une cause importante et qu'il se tient à Ripon, en collaboration avec la Coopérative Place du Marché ;

CONSIDÉRANT l'importance de démontrer de la reconnaissance envers les employés de la Municipalité de Ripon pour leur engagement et leur dévouement ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'offrir huit (8) billets à des employés de la Municipalité à titre de geste d'appréciation, ainsi que deux (2) nuitées au Parc des Montagnes Noires, à titre de contribution d'appui à l'organisme ;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

Et résolu que pour les motifs énoncés au préambule :

- Que la Municipalité de Ripon procède à l’achat de huit (8) billets pour le souper bénéfice Méchoui du 14 juin 2025, au coût total de trois cent soixante dollars (360 \$) ;
- Que ces billets soient offerts à des employés municipaux sélectionnés afin de souligner leur contribution et leur dévouement envers la Municipalité ;
- Que le conseil en autorise le paiement ;
- Et qu’à cette fin, le greffier-trésorier émette un certificat de crédits au poste budgétaire 02 70109 629.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 Rapport des responsables, M. Alexandre Le Blanc et M. Harold Wubbolts

Madame la conseillère Sylvie Poulin et Monsieur le conseiller Harold Wubbolts fait/font un rapport au conseil.

7.2 OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE – RÉFECTION DE LA MONTÉE GUINDON

2025-05-124

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon a procédé à un appel de soumissions sur invitation pour la réalisation d’une étude géotechnique et environnementale dans le cadre du projet de réfection de la montée Guindon (projet RIP-MON_GUI-001) ;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir celles de Groupe ABS, Solmatech inc. et DEC Enviro ;

CONSIDÉRANT que l’analyse des soumissions démontre que la plus basse conforme a été déposée par Groupe ABS, pour un montant total de vingt-deux mille six cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-six cents (22 679,86 \$), taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que cette dépense est admissible dans le cadre du financement du projet ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que pour les motifs énoncés au préambule :

- Que le contrat pour la réalisation de l’étude géotechnique et environnementale dans le cadre du projet RIP-MON_GUI-001 – Réfection de la montée Guindon soit octroyé

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

à Groupe ABS, pour un montant total de vingt-deux mille six cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-six cents (22 679,86 \$), taxes incluses ;

- Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document requis pour donner suite à ce contrat ;
- Que le conseil en autorise le paiement ;
- Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émette un certificat de crédits au poste budgétaire 02 32000 411.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

8.AMÉNAGEMENT, URBANISME MILIEU DE VIE ET ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Joël Sabourin Saulnier et M. Marc-André Tremblay

Madame la conseillère Sylvie Poulin et Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay fait/font un rapport au conseil.

8.2 MANDAT DE NÉGOCIATION – PROJET ESPACE NATURE – LOT PRIVÉ À ACQUÉRIR

2025-05-125

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon souhaite aménager un Espace Nature accessible aux citoyens, situé près du lac Viceroy, en cohérence avec sa vision de mise en valeur du territoire et de bonification de l'offre en matière de plein air ;

CONSIDÉRANT que le projet Espace Nature requiert la connexion de deux lots de parc déjà appartenant à la Municipalité et qu'un terrain privé identifié comme le lot numéro 6 584 836 constitue un maillon stratégique pour assurer la continuité du projet;

CONSIDÉRANT que l'acquisition ou la conclusion d'une entente relative à ce lot permettrait de relier les lots existants et ainsi concrétiser l'aménagement d'un espace public naturel et structurant ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifeste du propriétaire à collaborer avec la Municipalité dans le cadre de ce projet ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que pour les motifs énoncés au préambule :

- Que le conseil municipal de Ripon mandate le directeur général pour entreprendre les discussions et négociations avec le propriétaire du lot numéro 6 584 836 dans le but de conclure une entente visant l'acquisition, l'échange, la cession ou tout autre arrangement nécessaire à la réalisation du projet Espace Nature ;

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

- Que toute entente finale soit soumise au conseil pour approbation avant signature ;
- Que la présente résolution constitue une orientation officielle du conseil en faveur du développement d'un Espace Nature à vocation publique, dans le respect des intérêts collectifs de la population.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

**8.3 DEMANDE DE REPORT DE LA RÉVISION DE LA CARTOGRAPHIE
DES ZONES INONDABLES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

2025-05-126

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ripon est concernée par la cartographie des zones inondables, notamment en raison de la présence de rivières, de ruisseaux et de plans d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la cartographie actuelle des zones inondables est appelée à être modifiée par le gouvernement du Québec, sans que les réalités locales de terrain et les données spécifiques à notre municipalité aient été pleinement prises en compte;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de modélisation ou d'analyse locale, appuyés par les connaissances terrain de nos équipes et citoyens, pourraient permettre une meilleure précision des zones réellement à risque;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption précipitée d'une nouvelle cartographie pourrait avoir des répercussions importantes sur la population, notamment en ce qui concerne l'assurance, la valeur foncière et le potentiel de développement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités et organisations régionales à travers le Québec ont exprimé leur désaccord avec la démarche actuelle du gouvernement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

ET RÉSOLU QUE :

1. La Municipalité de Ripon demande au gouvernement du Québec de reporter l'adoption de la nouvelle cartographie des zones inondables jusqu'à ce que les municipalités puissent valider ou bonifier les données avec leurs propres informations et analyses de terrain;
2. La Municipalité de Ripon demande à être consultée de manière formelle dans ce processus, afin de garantir une cartographie juste, basée sur les réalités locales;
3. La Municipalité de Ripon invite les autres municipalités de la région de l'Outaouais à adopter une résolution semblable et à former un front commun pour faire entendre la voix du milieu municipal;
4. La présente résolution soit transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'aux députés de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

8.4 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION – ANIMATION VILLAGE NOURRICIER PAR L’ALLIANCE ALIMENTAIRE PAPINEAU

2025-05-127

CONSIDÉRANT que l’Alliance alimentaire Papineau, en collaboration avec la Ferme Agricola, souhaite promouvoir une alimentation saine, durable et locale sur le territoire de la Petite-Nation ;

CONSIDÉRANT la proposition reçue visant à participer à une activité estivale ou événement communautaire organisé par la Municipalité de Ripon à l’aide d’un BBQ mobile permettant de faire découvrir gratuitement des légumes biologiques produits localement ;

CONSIDÉRANT que cette animation conviviale est entièrement prise en charge par l’organisme, incluant l’installation, la cuisson, l’animation et le nettoyage, et qu’elle s’inscrit dans les valeurs de développement durable, de saine alimentation et de mise en valeur des produits locaux prônées par la Municipalité de Ripon ;

CONSIDÉRANT l’opportunité pour la Municipalité d’offrir à ses citoyens une activité éducative et rassembleuse, sans frais pour la Municipalité ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que pour les motifs énoncés au préambule :

- Que la Municipalité de Ripon accepte la proposition de l’Alliance alimentaire Papineau et de la Ferme Agricola visant à tenir une animation mobile de dégustation de légumes biologiques lors d’une activité estivale organisée sur son territoire ;
- Que la direction générale soit mandatée pour convenir des modalités logistiques et déterminer, avec les organisateurs, l’événement approprié pour cette animation.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

8.5 EMBAUCHE D’UNE CHARGÉE DE PROJET EN ENVIRONNEMENT (EEC 2025)

2025-05-128

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon a reçu la confirmation de l’approbation d’un financement dans le cadre du programme Emplois d’été Canada (EEC), projet no 020619979, pour l’embauche d’un jeune à titre de chargée de projet en environnement;

CONSIDÉRANT que ce poste vise à soutenir la Municipalité dans la mise en œuvre d’initiatives environnementales, en lien avec sa planification stratégique et ses engagements en matière de développement durable ;

CONSIDÉRANT que Casandra Éthier-Durocher, actuellement à l’emploi de la Municipalité à titre de commis à temps partiel, a démontré ses compétences et son professionnalisme dans le cadre de ses fonctions actuelles ;

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

CONSIDÉRANT qu'elle a été sélectionnée pour occuper le poste financé à titre de chargée de projet en environnement ;

CONSIDÉRANT que le poste est financé pour une durée de huit (8) semaines, à raison de trente-cinq (35) heures par semaine, et que la Municipalité versera un salaire horaire selon la classe de l'emploi et l'échelon de celui-ci et conformément à la demande approuvée, dont une partie est remboursée par Emploi et Développement social Canada ;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que pour les motifs énoncés au préambule :

- Que la Municipalité de Ripon procède à l'embauche de Casandra Éthier-Durocher à titre de chargée de projet en environnement, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada ;
- Que cette embauche soit effective à compter du 01 juin 2025, pour une durée de huit (8) semaines, à raison de trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe de l'emploi et l'échelon de celui-ci et conformément à la demande approuvée, dont une partie est remboursée par Emploi et Développement social Canada ;
- Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document requis à cet effet ;
- Que cette dépense soit partiellement remboursée selon les modalités prévues à l'entente EEC, et que le conseil en autorise le paiement ;
- Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émette un certificat de crédits au poste budgétaire 02 61000 141.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – SÛRETÉ DU QUÉBEC ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Rapport des responsables, M. Joël Sabourin Saulnier, M. Jonathan Bock et M. Harold Wubbolts

Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier et Monsieur le conseiller Harold Wubbolts font un rapport au conseil.

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

9.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – SIGNALISATION DU NOUVEAU CAMION D’INCENDIE

2025-05-129

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon doit procéder à l’installation de la signalisation lumineuse et sonore sur le nouveau camion du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme VMExemob datée du 25 mars 2025, au montant de dix mille deux cent vingt-deux dollars et quarante-quatre cents (10 222,44 \$) avant taxes, incluant la fourniture des équipements, l’installation et les matériaux requis ;

CONSIDÉRANT que cette soumission est jugée conforme et répond aux besoins opérationnels du service incendie ;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un contrat comporte une dépense de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), la Municipalité peut convenir d’un contrat de gré à gré ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que pour les motifs énoncés au préambule :

- Que la Municipalité de Ripon accepte la soumission de VMExemob au montant de dix mille deux cent vingt-deux dollars et quarante-quatre cents (10 222,44 \$), avant taxes, pour la signalisation du nouveau camion d’incendie ;
- Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document requis à cet effet ;
- Que le conseil en autorise le paiement ;
- Et qu’à cette fin, le greffier-trésorier procède au paiement de cette dépense à même la réserve affectée au département incendie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

10.LOISIR, SPORT, CULTURE – FAMILLE ET ÂÎNÉS, ORIENTATION DU PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON

10.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Jonathan Bock et M. Alexandre Le Blanc

Monsieur le conseiller Jonathan Bock et Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc font un rapport au conseil.

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

10.2. AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES POUR LES FRAIS DE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2025

2025-05-130

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon n’offre pas de camp de jour municipal pour l’été 2025 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs familles de Ripon ont dû inscrire leurs enfants dans un camp de jour situé à l’extérieur de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l’importance pour le Conseil municipal de soutenir les familles et de promouvoir l’accès à des activités estivales sécuritaires et éducatives pour les enfants de la communauté ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir une aide équivalente à celle prévue pour les familles ayant obtenu une place au camp de jour SAJO, soit un montant de cinquante dollars (50 \$) par semaine, pour un maximum de huit (8) semaines ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que pour les motifs énoncés au préambule :

- Que la Municipalité de Ripon octroie une aide financière de cinquante dollars (50 \$) par semaine, jusqu’à concurrence de huit (8) semaines par enfant, à tout parent résidant sur son territoire qui présentera une preuve de paiement finale pour des frais de camp de jour pour l’été 2025 ;
- Que cette aide soit versée sur présentation d’une demande accompagnée des documents justificatifs, au plus tard le 30 septembre 2025 ;
- Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à encadrer le traitement des demandes et à effectuer les paiements en conséquence ;
- Que le conseil en autorise le paiement ;
- Et qu’à cette fin, le greffier-trésorier émette un certificat de crédits au poste budgétaire 02 70102 629.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

10.3 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES (PAF)

2025-05-131

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de Ripon de célébrer la Fête nationale du Québec le 23 juin 2025 ;

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

CONSIDÉRANT le Programme d’assistance financière aux célébrations locales (PAF) dont la date limite d’inscription est fixée pour l’année 2025 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que pour les motifs énoncés au préambule :

- Que la Municipalité de Ripon dépose une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’assistance financière aux célébrations locales (PAF) pour l’année 2025 ;
- Et que, à cette fin, ce conseil mandate la coordonnatrice des sports et loisirs, madame Sylvie Hachey, à préparer, signer et déposer le formulaire de demande, pour et au nom de la Municipalité de Ripon.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10.4 GRATUITÉ DE LA SALLE – PARC DES MONTAGNES NOIRES – CISSSO

2025-05-132

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame Josée Matte, agente administrative à la direction des programmes jeunesse du Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais (CISSSO), visant à obtenir la gratuité de la salle du Parc des Montagnes Noires de Ripon pour la tenue d’une rencontre bilan ;

CONSIDÉRANT que l’événement est prévu le 17 juin 2025, de 7 h à 16 h, et qu’il s’inscrit dans le cadre des activités du CLSC Petite-Nation et Vallée-de-la-Lièvre ;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à favoriser le maintien d’un partenariat avec un organisme public régional œuvrant auprès des jeunes et des familles du territoire ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été analysée par la direction du Parc des Montagnes Noires et que les conditions logistiques permettent l’accueil de l’activité à titre gracieux ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que pour les motifs énoncés au préambule :

- Que la Municipalité de Ripon accorde la gratuité de la salle du Parc des Montagnes Noires le 17 juin 2025, de 7 h à 16 h, au Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais (CISSSO) pour la tenue de leur rencontre bilan des programmes jeunesse ;
- Que la responsable du Parc prenne les dispositions nécessaires pour permettre l’accès à la salle et assurer la coordination avec les responsables de l’événement.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

10.5 AUTORISATION – PRODUCTION DE GILETS POUR LES BÉNÉVOLES DE LA MUNICIPALITÉ

2025-05-133

CONSIDÉRANT l’implication précieuse des bénévoles dans les activités et événements organisés par la Municipalité de Ripon et au Parc des Montagnes Noires ;

CONSIDÉRANT l’importance de reconnaître leur contribution et d’assurer leur sécurité lors des événements publics et des opérations terrain ;

CONSIDÉRANT que le port d’un gilet distinctif permet de repérer facilement les bénévoles, de faciliter leur identification par les citoyens et les autres intervenants, et de renforcer le sentiment d’appartenance à la communauté ;

CONSIDÉRANT que le gilet sera de couleur vert fluo, bien visible, avec les logos de la Municipalité et du Parc des Montagnes Noires à l’avant, ainsi que la mention « BÉNÉVOLE » apposée clairement à l’arrière ;

CONSIDÉRANT que ce vêtement permettra également d’augmenter la visibilité des bénévoles dans des contextes où la sécurité du public est en jeu (circulation, attroupement, activités extérieures) et qu’il contribuera à prévenir les risques d’incidents ;

CONSIDÉRANT qu’un budget maximal de mille dollars (1 000 \$) est jugé suffisant pour la mise en œuvre de cette initiative ;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que pour les motifs énoncés au préambule :

- Que le directeur général soit autorisé à procéder à la conception, à la commande et à la distribution de gilets identifiés aux couleurs de la Municipalité de Ripon et du Parc des Montagnes Noires, destinés aux bénévoles municipaux ;
- Que ces gilets soient de couleur vert fluo, avec les logos de la Municipalité et du Parc des Montagnes Noires à l’avant, et la mention « BÉNÉVOLE » apposée à l’arrière ;
- Que ces gilets servent à la fois d’élément de reconnaissance et de mesure de sécurité lors des événements organisés par ou avec la Municipalité ;
- Qu’un montant maximal de mille dollars (1 000 \$) soit alloué à cette fin ;
- Que le conseil en autorise le paiement ;
- Et qu’à cette fin, le greffier-trésorier émette un certificat de crédits aux postes budgétaires 02 70100 690 et 02 62200 650.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 5 mai 2025

11. DOSSIERS DIVERS

Aucun dossier divers

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'a été ajouté aux affaires nouvelles.

13. PAROLE AU PUBLIC

La parole est au public concernant la séance en cours.

Début : 19 h 56

Fin : 20 h 06

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-05-134

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock.

Et résolu que la séance soit et est levée à 20 h min

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.